

Contribution à l'histoire religieuse de Briey (I)

Un aspect méconnu et négligé : les ermites du Pays-Haut

Parallèlement à une désaffection pour les manifestations extérieures du culte catholique, à une crise des vocations religieuses, l'observateur de notre société française d'aujourd'hui ne peut manquer d'y déceler un regain de spiritualité, une quête d'espérance dans un monde inquiet où les extraordinaires progrès scientifiques finissent par susciter plus d'angoisses que de sérénité.

A vrai dire, les problèmes posés ne sont pas nouveaux. La recherche « d'autre chose », la fuite des réalités de l'existence pour un idéal dont le paradis des Écritures représente encore beaucoup l'unique justification des épreuves et de la souffrance, se perdant dans la nuit des temps.

Si l'on ne peut s'empêcher d'y voir une certaine forme d'égoïste, la vie des ermites, à l'écart de la société qui pourtant assurait leur subsistance, peut apparaître comme le stade le plus achevé de ces aspirations.

Michel Parisse, le grand spécialiste du Moyen Âge Lorrain introduit comme suit le premier chapitre de son ouvrage sur la « Lorraine Monastique » (P.U. Nancy II, 1981, p. 11) : « C'est l'Orient qu'a le premier connu la vie monastique. Saint Antoine (+ 356), en se retirant au désert d'Égypte pour y mener une vie d'ascèse et y approcher Dieu, loin des remuements du monde, mérite d'être considéré comme l'inspirateur du monachisme dans le sens de l'isolement au profit du contact direct avec la divinité par la prière et les mortifications ».

Une vingtaine d'ermites et d'ermitages dans le Pays-Haut

Certes, les ermites du XVIII^e siècle que nous avons trouvés au cours de nos recherches ne répondent plus à cette définition. Ce ne sont plus, à quelques exceptions près, que des « garde-chapelle », souvent laïc, parfois mariés et pères de famille. Il en existe pourtant qui dépendent encore d'ordres religieux.

1. **Allondrelle** (c. Longuyon) : 16.11.1786, décès d'Eloy Pethe, dit « frère Dorothee », ermite de l'ermitage Sainte-Reine, 80 ans, enseveli le lendemain en présence de frère Fiacre, ermite à Vezin (id.) et de frère Paul, qui le remplace (MM.E. SUP. 495).
2. **Baslieux** (c. Villerupt) : ermitage Saint-Nicolas (Viville, dict. de la Moselle, 1817).
3. **Briey** : v. 1650, ermitage Sainte-Marie (Mos. E. 207).
4. **Fléville-Lixières** (c. Conflans) : ermitage de Woissoncourt, sous le patronage de Saint Eloi, lieu de pèlerinage, abandonné avant la Révolution, détruit au début du XIX^e siècle. En 1891, la statue du saint patron se trouvait dans une famille d'Ozerailles (Clesse, Conflans, II, pp. 496-497).
5. **Giraumont** (id.) : ermitage Notre-Dame de Vallières, célèbre encore au siècle dernier pour sa « pierre branlante » sur laquelle venaient poser le pied des jeunes filles en quête d'un mari dans l'année (id. pp. 304-307). Nicolas François y est ermite v. 1650 (Mos. E 205), Louis

- Ancel après le 10.12.1667 (Clesse, id.), Joseph Chauquet y meurt le 23.02.1695 (MM. E. sup. 440) et Dieudonné-le-Petit-de-Bras en meurt chapelain à 80 ans le 14.09.1726 (id. 224).
6. **Haucourt** (c. Herserange) : ermitage Saint-Jacques à Moulaine, dans lequel, le 24.10.1745 fut inhumé frère Arnould, ermite, en présence d'un grand nombre de paroissiens (M. Noël, ermites de la région de Longwy, « Amis du Vieux Longwy », 1970-1, P. 48).
 7. **Hussigny** (id.) : ermitage Saint-Nicolas inhabité en 1817 (Viville, op. cit.).
 8. **Jœuf** (c. Briey) : ermitage de Franchepré, dépendant de l'abbaye de Justemont dès 1243 (Mos. 994 bis fo 938) et sur lequel nous reviendrons plus loin.
 9. **Labry** (c. Conflans) : ermitage ayant appartenu à l'abbaye Saint-Éloi de Metz, puis aux jésuites (Clesse, op. cit. p.418).
 10. **Longuyon** (ch.-l.c.) : ermitage du Calvaire, édifié en 1718 (MM. E SUP. 664).
 11. **Malavillers** (c. Audun-le-Roman) : le 25.10.1778, mort de frère Macaire, 80 ans, dans l'ermitage de Malavillers, appartenant au seigneur du lieu, Adrien-François Sancy de Hault (id. 59).
 12. **Mercy-le-Haut** (c. Audun-le-R.) : ermitage St-Genest (Viville, op. cit.).
 13. **Mont-St-Martin** (ch.-l.c.) : ermitage Saint-Rémi, dont les bâtiments et la chapelle existaient encore sous le Consulat, et dont deux ermites, sont connus, Jean Lefevre (+1763) et Gilles François (+ v. 1756) (M. Noël, op. cit. p.48).
 14. **Norroy-le-Sec** (c. Conflans) : l'ermitage Sainte-Marguerite, vite dénommé « La Malgrée », existait déjà en 1254 et avait été la mère-église de Norroy ; il s'y trouvait un prieuré et deux foires s'y tenaient chaque année, l'une le 7 mai, l'autre le 14 juillet (Viville, op. cit.).
 15. **Puxe (id.)** : ermitage Saint-Roch, à 1km du village, où vécurent frère Nicolas (+1739) et frère Didier (+ 1746) (MM. E sup. 475).
 16. **Saint-Marcel** (id.) : chapelle à 500 pas de Soncourt, où deux messes se célébraient chaque semaine, et prieuré de Caulre, habité par un prémontré de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson (Clesse, op. cit. pp. 530 et 546-547).
 17. **Saint-Supplet** (c. Audun-le-Roman) : ermitage Sainte-Anne, où vécut pendant 9 ans frère Cyrille Henrion (+ 1746), natif de Montmédy, ermite de la congrégation des ermites du diocèse de Trèves ; il fut inhumé devant l'autel de la chapelle. Il n'avait que 38 ans (MM. E. sup. 87) et avait succédé à frère Jean-François Huart (id. 86).
La chapelle, qui servit encore de reposoir lors des processions avant 1960, minée par les intempéries, s'écroula le 17 janvier 1967 (« R.L. » du 18.01.1967). Une légende y était attachée : une chèvre poursuivie par un loup, effrayé, recula, et la porte de la chapelle, en se fermant lui coïncida la queue. Les villageois le tuèrent facilement. Un proverbe naquit de l'aventure : « Saint-Supplet en Lorraine, où la chèvre a pris le loup ! » (Id.).
 18. **Serrouville** (id.) eut deux ermitages : Saint-Laurent, à 1 km du village, Saint-Pierre à 2 km, désaffectés avant 1817 (Viville, op. cit.).
 19. **Tiercelet** (c. Villerupt) : ermitage de Bourenne, qui avait fait place à une ferme en 1817 (id.).
 20. **Trieux** (c. Audun-le-Roman) : l'ermitage de Landrevange dépendait de cette paroisse, dont les registres gardent le souvenir de Pierre Mangin, ermite de Landrevange qui y mourut le 8.11.1691 (MM.E. sup. 129).
 21. **Ugny** (c. Longuyon), enfin, avait son ermitage St-Quentin à Praucourt ; frère Augustin, ermite, y mourut le 28.04.1741 (MM.E sup. 789) et frère Lemoine le 13.06.1775, à 81 ans ! Il fut inhumé le 14 dans la nef de la chapelle, en présence de deux de ses confrères qui vivaient avec lui (id., 791).

Si l'histoire de Notre-Dame de Franchepré à Jœuf est relativement bien connue, celle de l'ermitage de **Saint-Saumont** (commune d'Anoux aujourd'hui, jadis dépendance de Mance, 54 Briey) n'a encore été qu'effleurée (cf. Dehlinger, cartulaire analytique de la Prévôté de Briey, t. 1 à 4, 1971-1982, passim et P. Mangin, hist. Du pays de Briey, t. 2, 1981, p. 304). Il convenait de remédier (partiellement à cette carence, avant l'oubli... dans l'indifférence d'une civilisation en mutation.

(à suivre)
R. DEHLINGER

Contribution à l'histoire religieuse de Briey (II)

Aujourd'hui ferme et élevage, Saint-Saumont fut autrefois une petite paroisse prospère

A quelques kilomètres au Nord-Ouest de Briey, à gauche de la RN 43 (ex 52 bis), peu après la traversée du hameau de La Malmaison (commune de Mance), le domaine rural de Saint-Saumont est à peine signalé aux usagers de la route : 96 hectares de terres et de prés, un corps de ferme avec maison maître (qui fut belle jadis), bâtiments agricoles, aisances et dépendances, vaste cour. Et surtout, vestige d'un patrimoine religieux sans doute antérieur au christianisme, une chapelle.

Quand j'y conduisis, le 16 mai 1966, les « Amis des vieilles maisons françaises » elle possédait encore son trésor : d'antiques statues polychromes, en bois ou en pierre. Il n'en demeure plus rien aujourd'hui. Tout a été volé...

Etudiant l'éventuelle concordance des limites des circonscriptions ecclésiastiques avec celles des « cités gallo-romaines, l'éminent archéologue Maurice Toussaint écrivait en 1948 : « (...) la chapelle de Saint-Saumont (commune d'Anoux, Meurthe-et-Moselle) placée sous l'invocation de saint Pierre, ancien ermitage figurant sur la carte de Cassini sous le nom de Cinsolmont, se trouve exactement au carrefour des anciens diocèses de Metz (Mance, archidiaconé de Marsal, archiprêtré de Rombas), de Verdun (Immonville, écart de Lantéfontaine, archidiaconé de la Woèvre, doyenné d'Amel) et de l'archidiocèse de Trèves (Anoux, archidiaconé de Longuyon, doyenné de Bazailles).

Ce petit édifice n'aurait-il pas été construit sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire de frontière où venaient se mêler Médiomatrices, Verdunois et Trévires ? » (Metz à l'époque gallo-romaine, SHAL XLIX, p. 25 degrés).

On sait que ces trois « tribus » gauloises romanisées se partageaient notre pays-haut. L'auteur ajoutait cependant : « Ce ne sont-là (...) pour Saint-Saumont que des hypothèses, puisque jusqu'ici l'absence de découvertes archéologiques n'a pas donné à ces problèmes une solution convenable ».

Pourquoi « Saint-Saumont » ?

Le premier je fis part des données de Maurice Toussaint au grand public « Républicain Lorrain, éd. Briey 26.IV.1949). Je les repris dans mon Cartulaire analytique de la prévôté de Briey (« Briey 1 », 1971, p. 6, n°113), sans aborder l'étude étymologique du toponyme – l'invocation d'un énigmatique « Saint-Saumont » dans la chapelle ultérieure étant évidemment impensable.

Jusqu'au XVIII^e siècle, sauf inadvertance ou fantaisie de copistes, la graphie Cinsolmont, avec quelques variantes, allait être constante. Et je pensais à un « chaumont », l'un de ces « monts chauves » où nos lointains ancêtres auraient pu célébrer le culte du soleil (latin sol) au solstice d'été, fête du feu perpétué à la Saint-Jean.

Plus récemment le docteur Mangin a proposé une interprétation personnelle : « Ce Cinsolmont paraît vouloir être traduit comme le mont des cinq contrées, locution évoquant la position frontière de ce lieu entre les évêchés et les paroisses voisines » (Hist. De Saint-Pierremont, t. II, 1981, p. 304, la note 103 renvoyant à « Sol, du latin solum, fond de terre, contrée ou domaine rural »).

Or, ni mon « chaumont », ni son « mont des cinq contrées » ne résistent à l'examen de la domination la plus ancienne connue, et à sa comparaison avec des toponymes de formation similaire.

En effet, en 1188, l'évêque de Metz, Betram (1180-1212), confirmant à l'abbaye Saint-Martin-devant-Metz des possessions constatées en 1157 (cf. R.D. Briey 2 No 159), citait, parmi les dépendances de l'archiprêtré de Hatrize, la curia de Scinzonis Monte (texte intégral dans l'histoire de Metz des bénédictins, t. III, preuves p. 142). Le terme curia désigne (comme l'a fort bien vu P. Mangin, loc. cit.), la cure, la résidence de fonction d'un prêtre, ici, celui qui dessert la chapelle (ou l'église) de Scinzonis montis.

L'archiprêtre d'Hatrize

A ce stade, si nous observons que Beaumont (annexe paroisse de Hatrize) se disait en 851 Bibonismons, le mont de Bibon (RD Briey 1, p 10, N°6), que Bronvaux (même archiprêtré) était Braconis vallis dans les biens de l'abbaye Saint-Martin en 1188 (RD Briey 3, p. 22, n°202), soit la vallée de Bracon, comme Immonville fut la villa d'Immon, il semble bien que Scinzo/cinso de notre Cinsomont soit tout simplement le nom d'un propriétaire ou d'un détenteur franc original, lui-même possible successeur d'un gallo-romain...

Lorsque le 19 novembre 1188, le pape Clément III (1187-1191) confirme à son tour ses possessions à l'abbaye Saint-Martin-devant-Metz, il n'est plus fait mention de Cinsolmont ; la cure et ses dépendances foncières sont déjà intégrées aux revenus de l'archiprêtré de Hatrize (RD Briey 3 N°202).

Rappelons que celui-ci comprenait, soumises par ailleurs à des dépendances abbatiales messines ou locales diverses, les paroisses d'Abbeville, de Coinville, avec Serry, Moineville et Auboué, de Genaville, avec Lantéfontaine, Pénil, Méramont, formant « les Baroches-devant-Briey », de Hatrize, avec Valleroy, Laneufville, Beaumont, Daumont, Vallières, Tichémont et Mussot, de Lubey, avec Ozerailles, de Moutiers, avec La Roche, de Saint-Ail, avec Habonville, de Saint-Privat, avec Roncourt et Bronvaux, et de Sainte-Marie-aux-Chênes (Cf Dorvaux, Pouillés, p.577-586).

Un objet de convoitise pour l'abbaye de Saint-Pierremont

Cinsolmont se trouve alors dans la zone d'influence de la riche abbaye de Saint-Pierremont, qui va s'employer à ravir cette petite chrétienté rurale (et ses revenus en dîmes) à Saint-Martin-devant-Metz. Elle y parviendra peu à peu, aidée en cela par l'appui du Saint-Siège, à qui elle est directement liée, et du comte de Bar, son « protecteur », maître du pays de Briey et antagoniste du duc de Lorraine protecteur, lui, de l'abbaye de Saint-Martin (H.B.M., II, 303). Voir aussi : H. Lepage, l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, MSAL XX, 1876, p. 109-236).

Il nous faut attendre juillet 1239 pour retrouver trace de Saint-Saumont. A cette date, les quatre fils du défunt chevalier Boëmond de Villers-sous-Pareid (Meuse, Verdun, Fresnes-en-Woëvre) donnent à Saint-Pierremont leur part de dîmes de Comremy-la-Canne, Spincourt et Béchamp, en présence, entre autres, de Jean de Briey, bailli du comte de Bar, et de trois curés Jean, de Mance, Hue, de Briey, et Jean, prêtres de Cinsomont (R.D., Jean de Haucourt, Bailli de Briey, « Amis du Vieux Longwy », 1966, N°3, P. 136). Il y a donc bien alors un curé à Saint-Saumont, qui devait former un vrai petit village.

Ruines et désolation

Soixante ans plus tard, l'endroit n'est plus que désolation : une atroce guerre de succession barro-luxembourgeoise, appelée par les historiens « Guerre de Ligny » a ravagé la région ; au plus près de Briey, Avril, Bronvaux, Mance, ont été mis à sac ou incendiés. Et, sans que Cinsolmont figure nommément dans les actes (cf Wampach. Urkunden, IV, P. 20 à 85, passim), on peut vraisemblablement attribuer sa ruine à ce conflit et à ses suites de misères.

Avec l'épiscopat messin de Bouchard d'Avesnes (1288-1296), homme du comte Thiébaud II de Bar (1239-1291), l'incorporation de Cinsolmont à la paroisse de Mance, pour le spirituel, et aux ressources du vestiaire de l'abbaye de Saint-Pierremont, il s'agit de l'économe, de l'intendant, et il réside d'ailleurs à Mance, lui aussi), pour le temporel, va s'effectuer par paliers.

En mai 1289, le dit vestiaire fait échange avec le maître de l'hôpital de Briey et de la léproserie mixte de Ménaumont, et avec les pensionnaires (provendiers et provendières) de cette dernière, des rentes en blé que Saint-Pierremont tirait du moulin de Longpré-sous-Ménaumont contre ce que la léproserie pouvait avoir dans les dîmes et revenus de l'église de Cinsomont. –entendons la paroisse. L'acte sera scellé par entre autres, le curé de Hatrize (cf. H. Lepage, La léproserie de Ménaumont, JSAL 1874, P. 8, qui situe par erreur Saint-Saumont près de Jœuf !).

(à suivre)
R. DEHLINGER



Vue générale de Saint-Saumont au début du XX^{ème} siècle.

Contribution à l'histoire religieuse de Briey (III)

Quand le « Pape d'Avignon » deshabille Saint-Martin pour habiller Saint-Pierre (-Mont)...

Depuis près d'un demi-siècle, l'abbaye Saint-Martin connaissait des difficultés financières ; un précédent évêque de Metz, Jacques de Lorraine (1239-1260), l'avait autorisée à unir la cure d'Hatrize aux ressources de son infirmerie (Lepage, MSAL 1878, p. 218 sq). Hatrize, d'ailleurs, s'appauvrit et plusieurs familles émigrent à Metz après la « guerre de Ligny » (Wampach, Bannrollen, passim).

L'abbaye de Saint-Pierremont va profiter de la conjoncture pour « régulariser » son annexion de Cinsolmont : mandement de l'évêque Bouchard d'Avesnes, confirmation de l'archidiacre de Vic (12 avril 1292), puis, sous l'épiscopat de Gérard de Relanges (1297-1301), attribution au curé de Mance de l'administration de la chapelle – d'ailleurs en triste état ! (Mos. H 1216 f° 134 r°-V°).

Des réticences subsistent cependant du côté de l'archiprêtre de Hatrize. Elles ne se résoudront qu'en 1302, avec l'accès au siège de Metz de l'évêque Renaud de Bar (1302-1316), corégent du comté. En avril, le curé de Lubey, archiprêtre de Hatrize, et tous les curés de son archiprêtre acceptent enfin d'abandonner à Saint-Pierremont les 12 deniers de cens annuel qu'ils percevaient sur Cinsolmont (ibidem). En septembre, une requête sur l'union de la chapelle au vestiaire de Mance est présentée au nouveau pape, Clément V (1305-1314), qui vient de s'installer en Avignon. Il donnera son approbation le 31 octobre 1309.

Un lieu désert

Signalé sommairement par P. Mangin (loc. cit., où il décèle fort bien notre Cinsolmont sous l'Omesolmont alias Muesolimont de l'éditeur du texte), l'acte, daté du prieuré de Graucelle près d'Avignon, mérite les détails qu'il fournit, une traduction complète :

« Clément V confirme à l'abbé et au couvent du monastère de Saint-Pierre du Mont, qui dépend immédiatement de l'Eglise romaine, l'incorporation de l'église ou chapelle de Omesolimont (lire « Cinsolmont »), du diocèse de Metz, sur laquelle droit de patronage leur est accordé. Cette incorporation, l'évêque de Metz l'avait faite sur l'avis conforme de l'archidiacre après assentiment du chapitre cathédral, pour les motifs suivants : la localité était tombée dans une désolation telle qu'on ne trouvait plus personne pour vouloir y habiter et que toute production y avait cessé. Les revenus n'y excédaient plus l'équivalent de 20 livres par an, de sorte que, avec si peu, il n'était plus possible d'y subvenir à l'entretien d'un chapelain perpétuel, ni de lui assurer une résidence personnelle décente ; missels et ornements propres à la célébration de l'office divin avait disparu. Cependant en dépit de la faiblesse des revenus restants, ajoutés à ceux du vestiaire – qui sont modiques -, ils permettaient à celui-ci de mieux supporter les charges de son office » (H.B. Sauerland, Vatikanische Urkunden, II, p. 98, N° 154, traduc. R.D. – Voir aussi Mos. H 1215 f° 6 V°).

Désormais, et jusqu'à la Révolution au moins, Saint-Saumont appartiendra à la paroisse de Mance, avec le hameau de la Malmaison, le moulin de Dolhain, la chapelle et la ferle de la Madeleine-sous-Briey, et le vicariat de Bettainvillers.

La séparation de Cinsolmont et de l'archiprêtré de Hatrize est consommée. Saint-Pierremont va tenter de redonner vie à ce qui avait été un village prospère en louant les terres et près du ban à des cultivateurs du voisinage immédiate.

Une ferme champêtre autour d'un ermitage

Dès avril 1312, une partie du ban est de nouveau exploitée. Devant Raoul, curé de Briey, et Thierry d'Etain, ancien président, Jacomin Malglaive d'Immonville, écuyer, avec pour Garants Poincignon la bosse de Briey et Ancillon d'Immonville, vend à Saint-Pierremont, pour son vestiaire sa fourrière (pré à foin) de Roboant, sise derrière le pré aux dîmes de Cinsolmont appelé Houdain pré, entre les prés de Richard d'Immonville et des enfants Liffaut d'Anoux, avec des terres proches du puits devant Cinsolmont, face à Mance (Orig. Mos. H 1309, N° 1).

Jean le Malicieux d'Avril

Le vendredi avant la Madeline (20 juillet) 1334, le comte Edouard 1^{er} de Bar (1302-1337) notifie qu'il permet à l'écuyer Jean le Malicieux d'Avril, fils du chevalier défunt Andreu de Moyeuve, d'échanger des biens qu'il possède au ban de Cinsolmont contre des biens de l'abbaye de St-Pierremont sis au ban d'Avril (Mos. H. 1216 F° 134 V°).

Le dimanche suivant, 29 juillet, avec sa femme Isabelle de Beuvillers, Jean Le Malicieux, devant Thierry D'Estain, jadis Prévôt de Briey, et ses clerc, fait connaître qu'il a vendu à l'abbaye ses terres de Cinsolmont « par devers Mance » ainsi que d'autres bien dont le pré que tenait Jean d'Anoux au dit Cinsolmont, sous juridiction du compte de Briey (Or. Mos. H 1309 n°2).

St-Pierremont remembre donc ses propriétés ; on le voit encore en 1337 (n.st.) quand, le 11 février, lundi après les octaves de la chandeleur, Jacques, prévôt de Briey, notifie que Jean de Mouaville et Marguerite de Lamalmaison, sa femme, ont cédé au vestiaire leur pré dit « La Mastrasse » qui leur venait de Jacomin Malglaive d'Immonville contre deux parts du breuil (pré domanial) de Cinsolmont qui touche aux parts de St-Pierremont (id., N° 3).

La protestation d'Anoux

La communauté d'Anoux, elle, n'a pas vu d'un bon œil la main-mise de l'abbaye sur le ban de Saint-Saumont. Elle va contester en justice, en 1341, l'union de la chapelle à la cure de Mance. Naturellement, elle sera déboutée (Mos. H 1216 F° 136 R°), mais sans doute y avait-il eu abus de pouvoir de la part du vestiaire ou du curé de Mance, car, en septembre de la même année, un accord intervenait entre le maire du « Ban de Mairy » pour le chapitre de Trèves, les habitants d'Anoux et l'abbé de St-Pierremont, assurant aux uns et aux autres, en réciprocité, le libre exercice de la vaine pâture, selon la coutume de Saint-Mihiel (chef-lieu du bailliage), autour de Cinqsolmont (Mos. Ibidem). Les gens d'Anoux furent-ils reconnaissants à l'abbaye ?

Toujours est-il que 26 d'entre eux seront rappelés comme bienfaiteurs dans son nécrologe (B.M. Metz, ms 1174, nécr. I), dont une Elisabeth, « laïca d'Anou », dont la commémoration avait lieu tous les 6 décembre comme elle l'avait demandé en léguant à St-Pierremont sa part de dîme sur des terres qu'elle avait « in finagio de Sinsoumont », au ban de Saint-Saumont (loc. cit., à la date VIII Id. Décembre). L'année de son décès n'est pas connue. Par contre, nous savons que ce fut en 1350 qu'une certain Kaignon (ce surnom en patois lorrain pouvait signifier « boiteux » ou « fureteur ») légua tout ce qu'il possédait au vestiaire pour obtenir sa sépulture à Cinsolmont (Mos. H 1216 v° 134 v°), où ses parents étaient sans doute déjà depuis longtemps enterrés.

Une histoire de chapon

Dernière mention du XIVe siècle : 6 mars 1355 (n.st.)

Ce jour-là, le chevalier de Billyn sir d'Avillers, préside, en tant que suzerain d'une partie du village de Mance, au règlement d'un litige survenu entre son vassal du lieu, Thiéleman de Vérage (avec sa femme et son fils) et l'abbaye, à qui Thiéleman, qui fut bailli de Saint-Mihiel, reprochait d'avoir outrepassé ses droits en empiétant sur les terres de sa « cour » (ferme).

L'abbaye, de son côté, accusait Thiéleman de prétendre à une rente d'un chapon sur une maison et un jardin que l'abbaye avait achetés jadis au défunt doyen de Mance, Gérard. Une convention est alors passée : Thiéleman renonce à son chapon, mais, comme sa plainte était tout de même fondée, l'abbaye lui fit une rente en blé, assignée sur le « breuil » de Cinqsomont (Mos. H 1216 f° 70 v° et 135 v° ; H 1215 f° 9 v°).

(à suivre)
R. DEHLINGER



Vue de la maison d'habitation du domaine de Saint-Saulmont vers 1910.

Contribution à l'histoire religieuse de Briey (IV)

Saint-Saulmont, un domaine de 122 hectares

Du XV^e siècle, je n'ai recueilli qu'un seul acte touchant à mon propos. Il s'agit, en date du 28 avril 1472, d'une pièce établie par Robert de Filquemont, alors prévôt de Briey, pour attester de la vente faite par Jean Watrin, cleric-juré de Briey, et Alison sa femme, à Simonin de la Malmaison et à Jeannette sa femme, d'un pré sis « dessous la chapelle Mgr St-Pierre de Saint-Saulmont » (Or. Mos H 1309, N°4). Le patron de la chapelle apparaît nommé pour la première fois, et le site est devenu ... Saint-Saulmont.

Un siècle plus tard, alors que les guerres de religion désolent la Lorraine et le pays, le duc Charles III va charger Christophe de Villers, maître-arpenteur du duché de Bar jadis, de procéder à la délimitation du ban de Saint-Solmont.

Des pieds des semelles et verges

Son compte rendu nous le décrit « joignant et contigu les terres du finage de Mancieulles du costé d'orient, les terre du finage de Mance et La Malmaison du costé du midy, les preyes du finage d'Ymonville ainsi que le ruisseau (le Condonsol ou Séchevaux, déformé en Sept-Chevaux » va du costé d'occident et des terres du finage d'Anoux du costé de septentrion ».

Données intéressantes pour les métrologues, l'arpenteur précise qu'il a employé la « mesure accoutumée au dit lieu : onze pieds et semelle au pied de Belmont (la mesure-étalon fixée par la loi de Beaumont-en-Argonne) pour le vergeon, quatre vergeons carrés pour la verge, et cent verges pour le journal ou arpent ».

A ces mesures « Saint-Solmont contient 467 arpents verges, y compris le grand chemin allant de Sivry-le-Franc à Briey, qui peut porter 5 arpents 62 verges $\frac{1}{2}$ (Meuse B 263). L'opération est mentionnée dans le compte de Mengin de Vicrange, écuyer, capitaine prévôt, gruyer et receveur de Sancy et terre de Pierrepont pour l'année 1585 (Meuse B 1819), qui en supporté les frais, le « Ban de Mairy », dont dépendait Mancieulles-Anoux, étant inclus dans la prévôté de Sancy.

23 hectares de plus

Réduits à nos mesures agraires décimales, les résultats de l'arpentage conduisent à évaluer la contenance du ban de Saint-Saumon à 122 ha a 18 ca le « chemin » précité compris, ou, déduction faite de celui-ci, à 120 ha 80 a, d'un seul tenant, soit environ 23 hectares de plus que le domaine en contient aujourd'hui.

On conçoit que Messieurs de Saint-Pierremont aient tenu farouchement à cette propriété de rapport, dont la location à bail était, pour le vestiaire, une source appréciable de revenus... et sans doute une source de litiges avec les cultivateurs tenants et aboutissants des bans voisins.

Dans la « Nomenclature des abbayes de la Lorraine et du Barrois », avec l'indication de leur biens et revenus « dressée » au XV^e siècle, mention est faite, pour ceux de St-Pierremont, dans la prévôté de Sancy, de Mancieulles, pour la moitié des grosses dîmes, plus « la dîme des terres de Saint-Solmont, proche dudit Mancieulles (Meuse B 353 f. 118 sq).

La cloche transférée à Mance

Les ravages de la « Guerre de Trente Ans », qui dépeuplèrent la Lorraine et en ruinèrent l'économie, n'épargnèrent ni Briey, ni les villages environnants, ni l'abbaye de Saint-Pierremont. Nous n'y reviendrons pas ici. Le pays mit longtemps à se remettre sous les derniers Ducs de Lorraine, de plus en plus brimés par le puissant Royaume de France.

La dégradation de Saint-Saumont se poursuit. La chapelle reste cependant ouverte au culte, au moins pour un office annuel, puisque, au dire d'un cartulaire de l'abbaye, une foire se tint là jusqu'en 1736 (Mos. H 1216 f. 135 R). Mais en 1689, la cloche de la chapelle (le clocher devait être en ruines) sera remise au curé de Mance par un certain Marc-Antoine de la Bufferie (ibidem), sur lequel j'ai malheureusement pu trouver de renseignements.

Le 27 octobre 1695, le curé de Mance, François Malhomme, note dans son registre paroissial le décès et l'inhumation de « Marguerite (sans plus), ermiteresse dans l'ermitage de St-Solmon (T.P.M.). A l'époque les dîmes de Mance et de Saint-Saumont sont affermées successivement à André Lorette et à Jean-Nicolas Trident (Mos. H 1270).

(à suivre)
R. DEHLINGER

Contribution à l'histoire religieuse de Briey (V)

La République n'a pas besoin d'ermites

Avec le XVIII^e siècle apparaissent les « garde-chapelle ». Voici, au 27 novembre 1730, morte à Cinsolmont et inhumée à Mance, Antoinette Valdor, veuve de Dominique Cattelin, en son vivant garde chapelle du lieu et lui aussi déjà enterré à Mance (R.P.M.).

Il était remplacé, en 1734, par François Lecomte, mari de Mari cattelin « garde-chapelle à Cinsolmont » : c'est là que naîtrons leurs enfants, Charles-Antoine Lecomte (1.VI.1734), Jean-François (2.VII.1736 + 26.VIII), Claude (9.V.1738) et Marie-Anne (11.III.1741 + 27.11.1742), baptisés le jour de leur naissance à l'église de Mance, trois kilomètres de parcours aller et retour avec un bébé dans les bras de la marraine, parrain et marraine était souvent des « bourgeois de Briey » (id.).

Le curé rédacteur d'actes Philippe de Signeux, chanoine régulier de Saint-Pierremont, se dit alors « curé de Mance, Bettainvillers, Malmaison, Cinsolmont, de Dolhain et de la Madelaine » (id.).

L'inventaire après décès de Jean Herbin, mari de Nicole Simon, mort à Mance, où il était cultivateur, le 9 mars 1756, nous révèle qu'il était propriétaire de 14 paniers d'abeille (des ruches), laissés pour une année à Henry Trairon, garde-chapelle à Saint-Saumon (Doc. Herbin / R.D.).

Celui-ci est déjà remplacé en 1758 par François Detaille, né à Anoux de Lambert Detaille et Catherine Robert.

Les actes de baptême des onze enfants que lui donnera sa femme, Cunisse Barbarot (et qui assureront sa postérité jusqu'à nos jours), le disent successivement « garde-chapelle de Cinsolmont » (1759), « gardien de la chapelle » (1760), « garde-chapelle de l'ermitage » (1761), toujours Cinsolmont. Au mariage de sa fille Agathe à Mance (5.VIII.1783) avec Sébastien Buisson, il est « tisserand garde-chapelle », au décès de sa fille Marie, à 18 ans (1.III.1786), « garde-chapelle de Sainsolmon ». Mais on le retrouve avec l'orthographe Cinsolmont au mariage de son fils Jean (19.I .1790) avec Catherine Lamerle.

Quant il mourra, le 26 mars 1797, à 72 ans, il n'est plus dit que « tissier » : la Révolution n'admettait plus de garde-chapelle parmi les citoyens de la République... (Doc. R.D.).

Entre-temps, en 1762, Pierre Mouter, gérant des biens de Saint-Pailin de Trèves à Anoux, rapportait en recettes dans son compte de gestion la location de la « Vaine saison de Saint-Saumont », adjugée devant l'église d'Anoux pour 52 livres 5 sous 6 deniers à un cultivateur du lieu, Nicolas Demaison (Doc. R.D.), dont la postérité n'est pas près de s'éteindre.

Momentanément, en l'absence de François Detaille, les fonctions de garde-chapelle seront exercées, en mai 1760, par Jean-Nicolas Thomas, mari de Claudine Laurent.

Au baptême à Mance (17.V.1760) de leur fils Didier, le parrain sera un jeune homme de Mance, Didier bertrand, la marraine Marie-Anne Harel, fille du fermier de La Madelaine, une autre propriété de Messieurs de Saint-Pierremont (Doc. R.D.).

Dix-Sept ans plus tard (1777), la chapelle sera interdite au culte (Mos. H 1216 F. 135 R.), mais, comme nous l'avons vu, l'office de garde-chapelle est encore rempli en 1790.

Pas besoin d'ermites

Nul n'ignore à quels excès conduit le programme anticlérical de la révolution de 1789. A Mance, malgré les brimades dont il est l'objet de la part du juge de Paix Joseph Claude, officier de police du canton

de Briey et... cultivateur à Mance, le vieux curé Claude Vyart, chanoine régulier, continuera à exercer farouchement son ministère jusqu'à son arrestation et sa mort tragique dans les prisons de Metz le 12 octobre 1793. Paradoxalement, Joseph Claude a fait baptiser son fils François par le curé Vyart (21.XII.1789) ; sa femme Marie-Catherine Colin, sera marraine à Mance en février et juin 1791.

Le 17 mars 1792, le curé Vyart baptise à Mance Catherine Paulin, née le même jour, fille de Pierre Paulin, maçon, originaire de Marange, et de Catherine Gillet, sa femme, originaire d'Anderny, domiciliés à Cinsolmont. Le curé de Mance précise dans l'acte de baptême qu'il agit à la prière de « M. Dauphin, curé d'Anoux » (R.P.M.) ; ce qui paraît laisser entendre que le domaine de Saint-Saumont avait été rattaché à la paroisse d'Anoux, où l'enfant aurait dû normalement être baptisé.

C'est en tout cas le dernier acte où paraisse Saint-Saumont dans les registres paroissiaux de Mance : sur un état des paroisses de 1805, dressé après la tourmente révolutionnaire, Saint-Saumont figure comme annexe d'Anoux (Dorvaux, pouillés, p. 698) et fera désormais partie de cette commune.

Toutes les données de l'étude qui précède proviennent des fichiers constitués par l'auteur depuis 1948 et dont le prêt a pu permettre à d'autres chercheurs, parfois sans spécifications précises, l'enrichissement de récentes publications.

(Fin)

R. DEHLINGER